

## COMMUNE DE VARREDDES

**Nombre de membres en exercice : 19**

### Procès-verbal de la séance du mardi 16 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize septembre à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MESSANT Francis.

**Votants : 16**

**Sont présents :** Francis MESSANT, Georges TERRAULT, Michèle DAOUST, Maurice-Olivier VANDEVOORDE, Joana DA ROCHA ARAUJO, Sylvain GOBERT, Christine VALET, Philippe VIGNAL, Carole DOS SANTOS, Marlène PEYRE PRADIER, Sébastien DENIS, Estelle LANTENOIS, Jean-Marc MOREAU, Ludovic SAULNIER, Jean-Philip EIMECKE

**Représenté :** Bruno NAVET par Ludovic SAULNIER

**Excusée :** Océane COLIN

**Absents :** Philippe BALEMBOIS, Valérie CAMUS

**Secrétaire de séance :** Jean-Marc MOREAU

### ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2025
- 2) Tarif de la cantine scolaire
- 3) Tarif du centre de loisirs
- 4) Tarif de location de la salle polyvalente
- 5) Décision modificative
- 6) Adhésion de communes au SDESM
- 7) Affaires diverses

### **1) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2025**

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

### **2) Tarif de la cantine scolaire (DE 2025 24)**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer le prix du repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2025/2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2025/2026.

Le tarif du repas est fixé à 5.05 €, et le tarif du Projet d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire à 2.29 €.

### **3) Tarif de l'accueil de loisirs (DE 2025 25)**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de l'accueil de loisirs à compter du 1er septembre 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

~ décide de ne pas augmenter les tarifs de l'accueil de loisirs.

Les tarifs de l'accueil de loisirs, pour l'année scolaire 2025/2026, sont les suivants :

- par jour et par enfant habitant les communes de Varreddes et Marcilly :

- Tarif pendant les périodes scolaires (sauf mercredi) :

Quotient familial	Accueil du matin	Accueil du soir y compris goûter	Accueil du soir PAI
de 0 à 1 067 €	2,08 €	3,12 €	2,60 €
de 1 068 à 1 524 €	2,60 €	3,64 €	3,12 €
au delà de 1 524 €	3,12 €	4,16€	3,64 €

- Tarif du mercredi pendant les périodes scolaires : (goûter et repas compris)

Quotient familial	Fréquence	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant PAI
de 0 à 1 067 €	Journée	15,02 €	14,50 €	13,98 €	11,44 €
	Mercredi matin	8.78 €	8.26 €	7.74 €	5,20 €
	Mercredi après-midi	8,32 €	7,80 €	7,28 €	5,20 €
de 1 068 à 1 524 €	Journée	17,11 €	16,59 €	16,07 €	13,53 €
	Mercredi matin	9.82 €	9.30 €	8.78 €	6.24 €
	Mercredi après-midi	9,36 €	8,84 €	8,32 €	6,24 €
au delà de 1 524 €	Journée	19,19 €	18,67 €	18,15 €	15,61 €
	Mercredi matin	10.86 €	10.34 €	9.82 €	7,28 €
	Mercredi après-midi	10,40 €	9,88 €	9,36 €	7,28 €

- par jour et par enfant habitant la commune de Varreddes :

- Tarif pendant les vacances scolaires : (goûter et repas compris)

Quotient familial	Fréquence	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant PAI
de 0 à 1 067 €	Journée	15,02	14,50€	13,98 €	11,44 €
	1/2 journée matin	8.78 €	8.26€	7.74€	5.20 €
	1/2 journée après-midi	8,32 €	7,80 €	7,28 €	5,20 €
de 1 068 à 1524 €	Journée	17,11 €	16,59 €	16,07 €	13,53 €
	1/2 journée matin	9.82 €	9.30 €	8.78 €	6.24 €
	1/2 journée après-midi	9,36 €	8,84 €	8,32 €	6,24 €
au delà de 1 524 €	Journée	19,19 €	18.67 €	18,15 €	15,61 €
	1/2 journée matin	10.86 €	10.34 €	9.82 €	7.28 €
	1/2 journée après-midi	10,40 €	9,88 €	9,36 €	7,28 €

~ Décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les tarifs de l'accueil de loisirs pour les enfants n'habitant pas la commune.

Les tarifs de l'accueil de loisirs, pour l'année scolaire 2025/2026, sont les suivants :

- par jour et par enfant n'habitant pas la commune de Varreddes :

- Tarif pendant les vacances scolaires : (goûter et repas compris)

Fréquence	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant PAI
Journée	23,12	21,99 €	20,86 €	19,26 €
1/2 journée matin	14.63 €	13,49 €	12,36 €	10.76 €
1/2 journée après-midi	14.16 €	13.03 €	11.90 €	10,76 €

#### **4) Tarif de location de la salle polyvalente (DE 2025 26)**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de location de la salle polyvalente, à compter du 1er octobre 2025.

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 5 contre (Mesdames DOS SANTOS, PEYRE PRADIER, Messieurs SAULNIER et son pouvoir et EIMECKE), décide une augmentation de 2 % des tarifs de location de la salle polyvalente.

Les tarifs de location, à compter du 1er octobre 2025, pour les habitants de la commune sont les suivants :

	Location 1 journée	Location 2 jours
Grande salle + petite salle + cuisine	472.14 €	708.20 €
Grande salle + petite salle + cuisine + chauffage	604.17 €	906.24 €
Petite salle + cuisine	216.69 €	325.03 €
Petite salle + cuisine + chauffage	278.18 €	417.60 €
Grande salle	216.99 €	325.03 €
Grande salle + chauffage	324.30 €	486.48 €
Petite salle	107.65 €	161.45 €
Petite salle + chauffage	169.33 €	254.01 €
Vaisselle	100.00 €	100.00 €

#### **5) Décision modificative (DE 2025 27)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative au budget communal pour l'exercice 2025, comme suit :

Article 212 opérations non individualisées : - 200 000.00 €  
Article 231 opération 17 : + 200 000.00 €

## **6) Modification du périmètre du SDESM par adhésion de communes (DE 2025 28)**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'adhésion de nouvelles communes au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion des communes de Vert Saint Denis, Réau et Lieusaint.

## **7) Affaires diverses**

### **• Fonds de concours CAPM (DE 2025 29)**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux a décidé de mettre en place un fonds de concours destiné aux communes membres, afin de leur permettre de financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipements.

Monsieur le Maire propose de solliciter ce fonds pour les travaux de réfection des trottoirs rue Neuve ; le coût de ces travaux est de 73 940 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une aide de 50 %, soit 36 970 € auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux dans le cadre du fonds de concours.

- Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été conférées par le conseil municipal.
- Madame DAOUST fait un compte-rendu de la rentrée des classes qui s'est bien passée.
- Monsieur VANDEVOORDE fait un point sur les différents travaux qui ont réalisés :  
~ l'extension de la mairie est terminée. Monsieur le Maire ajoute que le financement prévu a été respecté  
~ un passage piétons a été créé au centre de la Rue Neuve, au niveau de l'intersection avec la Ruelle Donnée  
~ la croix qui se situait face au portail de l'église a été déplacée au centre de la Place de l'Abbé Fossin  
~ le marquage au sol pour matérialiser des emplacements de stationnement rue Moreau Duchesne..

Les parkings salle polyvalente, rue Moreau Duchesne et Place de la mairie sont dorénavant placés en zones bleues afin de sécuriser les entrées et sorties aux abords de l'école et faciliter le stationnement pour les commerçants, les professionnels de santé et éviter le stationnement prolongé de certains véhicules.

Des arrêtés municipaux ont été rédigés en ce sens afin que les règles de stationnement soient respectées (lignes jaunes, zones bleues et emplacements matérialisés).

- Monsieur GOBERT indique que le forum des associations a été un succès, sur les 20 associations référencées sur la commune, 11 y ont participé.

Pour cette rentrée, de nouvelles activités sont proposées : yoga, fitness et combo danse

Séance levée à 21 heures 15.

